



ROYBON

VIVRE À ROYBON



ROYBON :
UN VILLAGE EN ACTION ▶▶▶



SIGNALÉTIQUE
POUR LE VILLAGE

Les panneaux changent
de visage

3



AIRE DE JEUX INCLUSIVE
AU PARC DES CHARMILLES

Un parc dédié
aux familles

4



EN DIRECT
DE LA BIBLIOTHÈQUE

Un programme d'activités
pour tous les publics

14



BIEVRE ISERE
COMMUNAUTÉ

Sport, loisirs
et environnement

20

S O M M A I R E



- 3 | LA VIE DE LA COMMUNE**
- ▶ Une nouvelle signalétique pour le village
 - ▶ Une nouvelle aire de jeux inclusive au parc des Charmilles
 - ▶ Du côté de l'école, un premier trimestre actif
 - ▶ La commune entretient ses 65 km de voiries
 - ▶ Roybon à l'honneur !
 - ▶ Du côté du conseil municipal des enfants
 - ▶ Roybon fait connaître son passé et son histoire
 - ▶ Votre taxe foncière n'aura plus de secrets pour vous !
 - ▶ L'agenda 2025 est arrivé !
 - ▶ Les taxes sur les locaux vacants arrivent
 - ▶ Demandez votre chèque énergie sans plus attendre
- 10 | CA S'EST PASSÉ RÉCEMMENT**
- 11 | LE DOSSIER**
- ▶ Cap sur une année de concrétisation pour Roybon
- 14 | EN DIRECT DE LA BIBLIOTHÈQUE**
- ▶ Le prix jeunesse de Bièvre Isère
 - ▶ Une nouvelle sélection pour attendre Noël
 - ▶ La nuit de la lecture
 - ▶ La projection du film documentaire
- 16 | LA VIE DES ASSOCIATIONS**
- ▶ Les associations ont réalisé le « Calendrier des manifestations 2025 »
 - ▶ Le Sou se mobilise !
 - ▶ Roybon solidaire ou la solidarité en actions !
 - ▶ Des nouvelles de « Pour des sourires »
 - ▶ Entre aides sociales Roybon tiendra son AG
- 19 | MANIFESTATIONS DU TRIMESTRE**
- 20 | BIEVRE ISERE COMMUNAUTE**
- ▶ Aqualib : sport et bien-être au programme
 - ▶ La pratique du golf accessible à tous
 - ▶ Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères a évolué
 - ▶ Louez un vélo à assistance électrique !
 - ▶ Participez à la tombola de Noël
 - ▶ Une aide à l'achat d'un composteur
 - ▶ Pensez aux chèques Bi Happy Shopping pour Noël
- 22 | EXPRESSION DES ÉLUS**
- 23 | ANNONCES ET INFOS UTILES**
- ▶ Horaires déchetterie intercommunale
 - ▶ Horaires travaux domestiques
 - ▶ Horaires mairie
 - ▶ Horaires maison France Services
- 24 | CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE**

Chères Roybonnaises, Chers Roybonnais,

A la veille des fêtes de Noël et de fin d'année, je suis heureux de vous livrer cette nouvelle édition du journal.

Je remercie les responsables et bénévoles des associations qui s'engagent avec énergie pour leurs adhérents et les roybonnais. Les nombreux événements organisés nous ont permis de vivre un moment de convivialité. Ces instants sont précieux et le calendrier des fêtes pour 2025 prévoit toujours plus de bons moments à partager.

La rentrée des classes s'est bien passée, les effectifs sont stables et la cantine à 1 € permet aux enfants de profiter de bons repas équilibrés. La bibliothèque municipale vous propose des animations variées. La nouvelle aire de jeux des Charmilles permettra aux familles de profiter d'un lieu agréable. La nouvelle signalétique a pris place avec un clin d'œil à notre Statue de la Liberté. La future mise aux normes du lagunage nous autorise à délivrer des permis de construire. La procédure de vente du camping continue et nous travaillons actuellement au développement du lac dès 2026-2027.

Il y a quelques jours, le Conseil municipal a voté des délibérations importantes avec la requalification de la salle des fêtes, la rénovation du pont du Tram et la poursuite des travaux de voirie. J'espère que le dispositif « Village d'avenir » nous permettra de bénéficier de financements.

Et concernant la salle des fêtes, les associations seront à nouveau conviées à une réunion d'échanges et de présentation.

Malgré un contexte national morose, nous sommes à la tâche pour améliorer votre cadre de vie et renforcer l'attractivité de Roybon.

Nous organiserons prochainement une rencontre avec les nouveaux habitants et la soirée de vœux me permettra de vous en dire plus. J'espère vous y retrouver nombreux.

D'ici là, je vous souhaite de passer de belles fêtes avec vos proches avec une pensée pour ceux qui nous ont quittés et ceux qui souffrent de la maladie ou de l'isolement.

Directeur de la publication : Serge PERRAUD
Rédacteur en Chef : Romain PERRIOLAT

Merci aux contributeurs (articles et photos) : Benoît Comte

© Design et mise en page : Mille et une COMM' 06 71 57 20 34
Imprimé en mairie.

Votre Maire
Serge PERRAUD

Une nouvelle signalétique pour le village

Il ne vous aura pas échappé que la Statue de la Liberté vous souhaite la bienvenue à chaque entrée du village depuis quelques semaines. L'aménagement des entrées revêt une importance particulière pour les villages et notamment pour les communes comme Roybon qui sont traversées par des centaines de véhicules chaque jour et fréquentées par des milliers de visiteurs chaque été.

C'est un facteur d'attractivité et de curiosité qui donne envie de s'arrêter et de découvrir la commune. Il fallait donc mettre en évidence nos particularités.

C'est désormais chose faite avec des totems uniques en leur genre.

Ainsi, des plans de la commune ont été installés à 6 emplacements stratégiques et proches des zones de stationnement pour informer les locaux et les visiteurs des commerces, services et commodités présents dans le village.

Vous pourrez également profiter des QR codes retraçant avec la plus grande précision l'histoire de notre village, de la Statue de la Liberté, des remparts à l'église en passant par la mairie, les Halles ou le château Saint-Romme. Votre téléphone vous servira d'audio-guide pendant votre visite.



Des plans ont été installés pour se repérer et s'informer

Enfin, des panneaux à vocation patrimoniale ont aussi été installés avec une plaque située Place Saint-Romme à l'emplacement de l'ancienne Halle, détruite dans un incendie en 1906, et une autre sous les Halles, inaugurée le 23 novembre dernier pour le 730^e anniversaire de la Charte.



L'un des 6 panneaux d'entrée avec la Statue de la Liberté (ici : route de Murinais)

Une nouvelle aire de jeux inclusive au parc des Charmilles

La commune dispose d'aires de jeux et d'équipements sportifs qui se sont enrichis au fil des années.

D'abord avec une aire de jeux pour enfants au lac créée en 2018. Ensuite avec la création du terrain multisports (city stade) à côté du terrain de tennis.

Le projet d'aménager le parc des Charmilles, déjà très fréquenté par les familles, a été décidé par le Conseil municipal en décembre 2023.

Une fois passée la réception des devis et la validation des demandes de subventions, les travaux ont été réalisés au début du mois de novembre.

Cette aire de jeux « inclusive », d'un montant de 41 000 € hors taxes, a bénéficié du soutien financier de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département de l'Isère.

Une aire de jeux inclusive offre aux enfants en situation de handicap un lieu de jeux et de rencontres de plein air. C'est donc un espace accessible à tous les enfants.

Et pour rendre ce moment encore plus agréable pour les familles, des bancs et des tables ont été installés et des arbres à croissance rapide seront plantés.

Une place PMR a été matérialisée sur le parking de l'église et un sentier piéton a été réalisé pour faciliter l'accès au site.

Dans un deuxième temps et après réalisation des travaux, les toilettes publiques seront remises en service.

Nous vous remercions de veiller à la propreté du site.



Du côté de l'école, un premier trimestre actif pour nos enfants

Le Courseton a rassemblé tous les élèves le 15 octobre

au matin sur le stade. Ils ont couru pendant des temps différents selon leur âge : 21 minutes pour les CM2, 18 minutes pour les CM1, 15 minutes en CE2, 12 minutes en CE1, et 9 minutes pour les CP ; Les enfants de maternelle couraient une distance de 100 mètres autant de fois qu'ils le souhaitent. Au total ce sont 180 kilomètres et 200 mètres qui ont été parcourus !

C'est autour d'un goûter apprécié, offert par le Sou des écoles, que s'est terminée cette belle matinée.

La Grande Lessive, le 17 octobre,

a réuni les enfants et les résidents de l'Ehpad pour « Étendre avec des pinces à linge » sur des fils leurs œuvres éphémères que la pluie a rapidement lessivées !

→ De nombreux projets sont en cours tel que KAÏNOS : un travail de culture musicale et théâtrale avec des chanteurs et musiciens qui interviennent tout au long de l'année en classe. Le 24 mai 2025 se déroulera un grand spectacle clôturant ces apprentissages musicaux dans la salle des fêtes.

→ En CM1- CM2, les élèves auront 4 interventions avec une personne de l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie), ils visiteront notamment des sites appropriés et répondant à ce thème.

→ Les élèves préparent aussi leur « Permis Piéton » en lien avec les services de la gendarmerie. C'est dans ce cadre qu'ils recevront leur permis attestant qu'ils ont bien assimilé les exigences du Code de la route.



→ Comme l'année dernière, les élèves et les résidents se rendent au Musée de St Antoine pour travailler sur le thème « Géant et Minuscule », ils devront entre autres produire une œuvre par classe, celles-ci seront exposées tout l'été au Musée.

→ Comme les années précédentes, l'aide aux devoirs a repris au début du mois d'octobre. Ce sont maintenant 9 bénévoles qui aident des petits groupes d'élèves, désignés par les enseignantes, pour leurs devoirs, chaque soir de 16h45 à 17h30.

Un grand merci à l'équipe enseignante qui s'investit beaucoup dans des projets novateurs et enrichissants au service des enfants de l'école.

La commune entretient ses 65 km de voiries

La voirie communale, empruntée chaque jour par plusieurs centaines de véhicules, représente à Roybon plus de 65 Km linéaires. Impasses, chemins, montées, allées, routes, ruelles et venelles mobilisent chaque année un agent technique avec l'épaveuse mais aussi des prestataires privés.

Cette année encore, la commune a mobilisé 100 000 € hors taxes d'investissements. Sans compter la campagne annuelle d'élagage. C'est l'un des principaux postes de dépenses d'investissements annuels.

Ce budget aura permis, en 2024, de curer plus de 6 000 mètres de fossés pour anticiper les fortes pluies, de renforcer plusieurs chaussées avec 25 tonnes d'émulsion et de reprendre plusieurs voiries (réfection, reprofilage) qui en avaient bien besoin.

La commune est aidée financièrement par le département de l'Isère et l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux. Un programme similaire sera conduit en 2025.

Roybon à l'honneur !



Alors que les travaux de rénovation de la Statue de la Liberté et de la place Saint-Romme ont été réalisés il y a maintenant plus de 2 ans, le mot se diffuse parmi les associations de défense du patrimoine français et des initiatives locales.

Après avoir décroché le 1er prix régional des « Rubans du patrimoine », la commune de Roybon a été honorée en septembre d'une Marianne d'Or de la République française.

Lancé en 1994, le concours des Rubans du patrimoine récompense des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Le concours est organisé par la Fédération française du bâtiment, la Fondation du patrimoine, l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et le Groupement français des entreprises de restauration des monuments historiques.



Imaginé en 1984 par Edgar Faure, ancien président du Conseil des ministres, le concours de la Marianne d'Or récompense **les élus dévoués à leur commune** et ayant « Un bon usage de la démocratie locale ». 22 lauréats (communes, intercommunalités et régions françaises) ont été mis à l'honneur en 2024.

Du côté du Conseil municipal des enfants

Depuis leur élection en janvier 2024, les onze enfants du CME se sont réunis en salle du Conseil Municipal, avec Monsieur le Maire et ses adjoints, Anne-Marie Jacquet et Romain Perriolat. Les enfants réfléchissent sur des thèmes citoyens tels que « Le devoir de mémoire », le droit de vote, les valeurs de l'Olympisme et préparent les cérémonies commémoratives auxquelles ils sont invités à participer.

Le 11 novembre dernier, les enfants ont planté **un champ de bleuets** autour du Monument aux morts, en souvenir de tous les morts tombés pour la France.

Ce devoir de mémoire est important et nous invitons tous les habitants à s'y associer pour les cérémonies.

Les jeunes élus réfléchissent aussi aux projets pour le village. C'est ainsi qu'ils ont planté deux massifs de fleurs à l'école et ont été associés à l'installation des jeux dans le Parc des Charmilles.

Enfin **un banc de l'amitié** sera prochainement peint et déposé dans la cour de l'école pour réunir les élèves afin que personne ne se sente isolé.

Lorsqu'un enfant se trouve sur le banc c'est qu'il attend des copains qui l'intègrent dans leurs jeux.

D'autres projets verront le jour au cours de cette année scolaire.



Roybon fait connaître son passé et son histoire

Le patrimoine d'une commune est non seulement une marque de son identité mais aussi la trace de son histoire. Engagée dans la promotion de son histoire au plus grand nombre, la municipalité a réalisé un travail de collecte de photographies d'époques différentes pour graver dans le marbre l'histoire et les souvenirs qui font de Roybon ce qu'il est aujourd'hui.

L'histoire de Roybon a commencé bien avant l'apparition de la photographie mais il convenait ainsi de déceler, de rechercher et d'exposer les images les plus saillantes de l'histoire de notre commune au plus loin que l'on ait pu trouver des marques.

C'est sur cette recherche d'héritage que notre Adjointe déléguée au Patrimoine, Elisabeth Roux, a travaillé et nous permet d'apprécier les deux réalisations récemment installées sous les Halles (cf : notre édition précédente) et Rue de l'église.



La maison Saint-Romme



L'ancienne halle

Le monument aux morts historique



Votre taxe foncière n'aura plus de secrets pour vous !

La taxe foncière sur les propriétés bâties est un impôt local qui concerne aussi bien les propriétaires d'un bien immobilier que ses usufruitiers. On fait le point sur le mode de calcul de cette taxe.

→ Qui est concerné par la taxe foncière ?

En tant que particulier, vous devez payer la taxe foncière si vous êtes propriétaire (ou usufruitier) d'un logement au 1^{er} janvier. Cette taxe est due même si votre logement est loué.

→ Quelles sont les propriétés concernées par cette taxe ?

Pour être soumise à cette taxe, une propriété doit remplir deux critères :

- être fixée au sol (à titre d'exemple : les caravanes et les baraquements mobiles sont exonérés de taxe foncière sauf s'ils sont fixés par des attaches de maçonnerie) ;
- présenter le caractère de véritable bâtiment.

Les biens immobiliers concernés par cette taxe sont essentiellement les locaux suivants :

- maison ou appartement ;
- parking ;
- sol des bâtiments et terrains formant une dépendance indispensable et immédiate d'une construction ;
- bateau utilisé en un point fixe et aménagé pour l'habitation, le commerce ou l'industrie ;
- bâtiment commercial, industriel ou professionnel ;
- installation industrielle ou commerciale (hangar, atelier, cave, etc.) ;
- terrain à usage commercial ou industriel ou utilisé, dans certaines conditions, pour la publicité.

→ Quel est le montant de la taxe foncière ?

La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année entière, d'après la situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables.

Ces deux paramètres sont déterminés de la façon suivante :

- **la valeur locative cadastrale** : elle correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Cette valeur est actualisée et revalorisée chaque année **par l'administration fiscale en application d'une formule mathématique tenant**



compte notamment de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En **2024**, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039, soit **une augmentation forfaitaire de 3,9 %** de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

A savoir : la valeur locative a augmenté pour tous les français de + 3,4 % en 2022 et de + 7,1 % en 2023.

— **le taux d'imposition**, voté au sein de chaque collectivité territoriale.

A Roybon, le Conseil municipal a voté le gel des taux entre 2023 et 2024.

L'agenda 2025 est arrivé !

Comme il est de coutume, l'agenda 2025 de la commune de Roybon est arrivé. Nous sommes heureux de vous le distribuer en même temps que le journal municipal.

Informations pratiques, coordonnées des services publics, des professionnels de santé et des associations ou encore rétrospective des faits marquants de l'année 2024 à Roybon. L'agenda est au format de poche pour vous accompagner partout.

Nous remercions les annonceurs qui permettent la réalisation de l'agenda.



Les taxes sur les locaux vacants arrivent



Le Conseil municipal a fait le choix d'instaurer une taxe sur les locaux vacants à compter du 1^{er} janvier 2024 comme cela avait été annoncé dans l'édition « Printemps 2023 » de votre journal municipal. Les propriétaires d'un logement vacant ont donc reçu récemment un avis de taxe sur les locaux vacants.

4 BONNES RAISONS DE TAXER LES LOCAUX VACANTS ?

➔ **Parce qu'il y en a trop !** Roybon compte près de 20 % de logements vacants alors que la situation devient critique dès 5 %. Le centre-bourg en compte plusieurs dizaines qui dévalorisent l'image du village et l'environnement des habitants malgré l'importance des travaux réalisés depuis quatre ans.

➔ **Parce que la demande de logements augmente plus que l'offre !** Les ventes immobilières sont plus rapides, les prix de l'immobilier augmentent, le nombre de candidats à la location augmente alors que le nombre de logements ouverts à la location n'augmente pas

➔ **Parce que c'est une solution pour accueillir de nouveaux habitants !** Accueillir de nouveaux habitants, c'est conforter les effectifs du groupe scolaire, c'est soutenir l'activité des artisans et des commerçants, c'est trouver de nouveaux bénévoles et adhérents pour les associations, c'est pérenniser la présence des services publics de proximité et des professionnels de santé.

➔ **Parce qu'un logement vacant nuit à l'intérêt de la commune et des habitants !** La présence de logements vacants déprécie la valeur des biens occupés avoisinants et porte atteinte à l'environnement immédiat des roybonnais (manque d'entretien, mise en danger des riverains, dévalorisation du quartier, atteinte à l'image du village...). Les logements vacants sont - pour la plupart - détenus par des personnes n'habitant pas Roybon et se concentrent sur le centre-bourg et la grande rue.

Vous avez reçu un avis de taxe sur les locaux vacants et vous n'êtes pas concernés ? Contactez votre centre des impôts.

Demandez votre chèque énergie sans plus attendre



Le chèque énergie est versé chaque année aux ménages les plus modestes pour les aider à payer leurs factures d'électricité, de gaz ou encore de fioul domestique. Les ménages dont la situation a évolué en 2022 et qui n'ont pas reçu de chèque énergie peuvent faire une demande sur un portail dédié ouvert depuis le 4 juillet. Attribué sous conditions de ressources, son montant varie de 48 à 277 € par an.

En 2023, l'éligibilité au chèque énergie dépendait de vos revenus 2021 déclarés auprès de l'administration fiscale en 2022 et de la composition de votre ménage établie à partir de votre déclaration de taxe d'habitation.

La suppression totale de la taxe d'habitation sur la résidence principale depuis le 1^{er} janvier 2023 a empêché un établissement mécanique d'une nouvelle liste de bénéficiaires du chèque énergie pour 2024. Il a ainsi été décidé que les ménages qui ont bénéficié du dispositif en 2023 recevraient aussi un chèque énergie en 2024, afin notamment de conserver le caractère automatique de l'envoi des chèques énergie.

Pour les ménages éligibles au dispositif cette année au titre de leur situation en 2022 (revenus déclarés à l'administration fiscale en 2023 et composition du ménage), et qui n'étaient pas éligibles l'année dernière, **un portail est mis en place à partir du 4 juillet 2024 pour leur permettre de demander le chèque énergie.**

Cela concerne notamment :

- les jeunes qui sont entrés dans la vie active (primodéclarants) ;
- les ménages dont les revenus ont baissé entre 2021 et 2022 ;
- les ménages qui ont connu une naissance en 2022.

Vous souhaitez savoir si vous en bénéficiez ? Faites-en la demande : Le portail de demande du chèque énergie est disponible via le site <https://chequeenergie2024.asp-public.fr/chqnrj2024/> **jusqu'en décembre 2024.**

À noter : les chèques énergie sont valables **jusqu'au 31 mars 2025** pour aider au paiement des factures d'énergie (électricité, gaz, chaleur, fioul domestique, bois...) et de certains travaux énergétiques du logement.

ÇA S'EST PASSÉ RÉCEMMENT



1 2 septembre : il est temps de retrouver ses camarades de classes pour les enfants du groupe scolaire **2** 15 octobre : le Courseton rassemble enfants, parents et enseignants au stade avec le goûter du Sou des écoles en récompense **3** 25 octobre : le Sou des écoles organisait une buvette à l'occasion du 19ème rallye de la noix **4** 12 octobre : le Trio Florimont a conquis les spectateurs venus nombreux à l'EHPAD **5** 25 septembre : Journée nationale d'hommage aux harkis, aux moghaznis et aux personnels des diverses formations supplétives et assimilés **6** 4 novembre : la nouvelle signalétique prend place dans le village **7** 11 novembre : dépôt de gerbe par le Maire et les élus du Conseil municipal des enfants **8** 23 novembre : Roybon célèbre le 730ème anniversaire de sa charte de franchises **9** Les « Papotages en cuisine » font le plein chaque mois en salle Berlioz **10** Les enfants préparent le banc de l'amitié **11** 30 novembre : le marché de Noël des résidents de l'EHPAD fait le plein **12** Le comité Roybon en fêtes en pleine préparation du marché de Noël **13** 30 novembre : repas de fête pour les adhérents du club Génération mouvement

CAP SUR 2025 UNE ANNÉE DE CONCRÉTISATION POUR ROYBON

Les réunions de travail s'enchainent depuis la labellisation de Roybon comme « **Village d'avenir** » par l'Etat dans le cadre de son plan « France ruralité ».

Annoncé par le Gouvernement à l'été 2023, Villages d'avenir est un programme qui s'adresse aux communes de moins de 3 500 habitants. Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre du plan France ruralités, il vise à accompagner les plus petites communes dans la réalisation de leurs projets de développement. Roybon fait partie des 26 communes iséroises accompagnées.

Ancien chef-lieu de canton, la commune de Roybon occupe un rôle de « Centralité » au cœur du massif de Chambaran avec des commerces, des artisans, des services publics de proximité dont une Maison France Services, une école primaire, une crèche intercommunale, un EHPAD, une bibliothèque municipale, un centre culturel, des professionnels de santé et un tissu associatif dynamique.

Avec son lac, son camping, ses gîtes, son patrimoine et les forêts qui l'entourent, notre commune jouit aussi d'une activité touristique soutenue en été qui grandira dans les années à venir pour des vacanciers désireux de profiter d'un cadre de vie préservé et relié à toutes les commodités de proximité.

La levée de la trame d'inconstructibilité rend désormais possible la construction de maisons raccordées à la station de lagunage. C'est donc un potentiel de développement et d'accueil de nouveaux habitants qui s'ouvre pour Roybon dont l'exigence est claire : conserver notre dimension de village « À taille humaine » et rendre la commune toujours plus agréable à vivre.

Pour mémoire, les cinq dossiers sur lesquels la municipalité travaille dans le cadre de ce programme « Villages d'avenir » vous ont été présentés dans l'édition « Hiver 2023 » de votre journal municipal.

Ils concernent à la fois :

→ La requalification de la salle des fêtes



→ Le développement du lac de Roybon et ses aménagements



→ La requalification de l'ancien EHPAD



→ Les travaux d'isolation de la maison des Charmilles



→ L'entretien et réfection de nos voiries et de nos ponts



Tous ces dossiers avancent à un rythme soutenu et les prochaines éditions seront l'occasion de vous donner des nouvelles actualisées pour chacun d'entre eux.

Nous vous présentons aujourd'hui les avancées de deux dossiers emblématiques. La requalification de la salle des fêtes et les aménagements qui interviendront au lac et ses abords.

SALLE DES FÊTES : LE DÉBUT DES TRAVAUX SE PRÉCISE EN MÊME TEMPS QUE LE PROJET S'AFFINE

La salle des fêtes est occupée plusieurs fois par semaine pour des événements aussi variés que les activités associatives, les manifestations communales, de nombreuses fêtes privées (anniversaires, mariages). Elle est ainsi fréquentée par plusieurs milliers de personnes chaque année, de Roybon et d'ailleurs.

La salle des fêtes est un vrai outil d'attractivité essentiel à la vie du village et c'est dans cet esprit que la municipalité a décidé de lancer son projet de requalification.

Après une première réunion de concertation avec les associations qui s'est déroulée à l'été pour comprendre leurs usages actuels et leurs besoins à venir au sein d'une salle entièrement rénovée, le comité de pilotage, composé de techniciens et des représentants de la municipalité, se réunit depuis très régulièrement pour avancer sur les futurs aménagements de la salle des fêtes, sa fonctionnalité et ses extérieurs.

Les travaux, estimés à 1 million d'€, rendront le bâtiment plus fonctionnel, exemplaire sur le plan énergétique, adapté à de nombreux usages (manifestations, repas, événements privés, spectacles...) et respectueux des normes d'accessibilité en vigueur.



Photo non contractuelle - Projet pour la salle des fêtes

L'ambition est aussi de rendre à ce bâtiment son cachet patrimonial et historique en recréant de grandes ouvertures et en mettant en valeur sa charpente et les pierres.

Il a ainsi été décidé les aménagements suivants :

- ➔ destruction des extensions faites au fil du temps pour retrouver l'aspect patrimonial du bâtiment ;
- ➔ installation d'une scène mobile et ajustable selon les besoins de l'évènement (concert, théâtre, cinéma itinérant) ;
- ➔ création de larges ouvertures pour profiter de la vue et de la lumière naturelle du site ;
- ➔ création d'un office et d'un bar pour vos événements ;
- ➔ création d'un préau extérieur en bois des Alpes et d'une cour arborée.

Les aspects techniques se précisent actuellement avec l'architecte, les membres du comité de pilotage et les bureaux d'études spécialisés pour préserver les qualités patrimoniales et architecturales des lieux, offrir les meilleures conditions d'accueil aux visiteurs et répondre à l'objectif de baisse conséquente des dépenses énergétiques.

Les travaux, d'une durée prévisionnelle d'un an, sont toujours envisagés pour démarrer à l'été 2025.



LAC DE ROYBON : DES AMÉNAGEMENTS COHÉRENTS POUR DÉVELOPPER ET VALORISER LE SITE

Accompagnée du cabinet Ernst & Young (EY) dans le cadre d'une convention signée avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la municipalité a élaboré un diagnostic complet du lac, de ses installations, de son niveau de fréquentation et de la place qu'il occupe sur le territoire.



Photo non contractuelle - Projet pour le lac de Roybon.

C'est donc sur la base de ce diagnostic que des préconisations d'aménagements ont été formulées par les professionnels qui accompagnent les élus.

Ce diagnostic et ces préconisations viennent conforter en tous points les éléments que nous vous avons déjà communiqués il y a un an dans votre journal municipal.

C'est dire si l'importance du sujet est partagée par le plus grand nombre.

En effet, le lac bénéficie :

- ➔ de zones d'ombres et de fraîcheur ;
- ➔ d'une fréquentation majoritairement familiale qui veut à la fois profiter d'un espace calme, accessible et préservé ;
- ➔ d'une brasserie qui a fidélisé une clientèle locale malgré un équipement à moderniser ;
- ➔ d'un potentiel touristique et évènementiel remarqué avec de nombreuses réussites comme le Piano du lac, le triathlon Fit Days MGEN, l'ouverture du Festival Berlioz ou plus récemment avec la 1ère édition du festival Valha'lac.

Dès lors, l'accent sera mis sur les points suivants :

- ➔ la montée en qualité des aménagements réalisés ;
- ➔ une mise en valeur du site tout en respectant son côté naturel, boisé et ombragé ;
- ➔ une diversification des activités pour ne plus dépendre uniquement de la baignade.

Il reste maintenant plusieurs étapes administratives à franchir avant que les travaux commencent en 2026, selon toute vraisemblance.

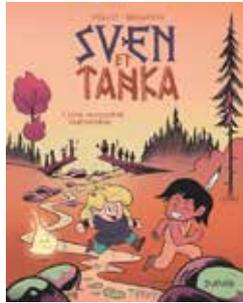
La prochaine étape sera de définir le coût total des aménagements envisagés et le calendrier avec lequel l'ensemble sera réalisé.



EN DIRECT DE LA BIBLIOTHÈQUE

LE PRIX JEUNESSE DE BIÈVRE ISÈRE

Les élèves de CM1 et de CM2 de l'école primaire ont découvert la nouvelle sélection de la 2^e édition du Prix BD Jeunesse de Bièvre Isère lors de leur visite à la bibliothèque.

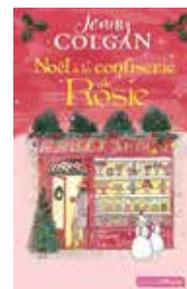
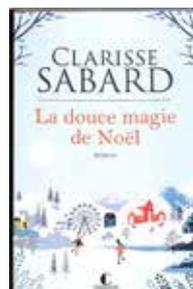
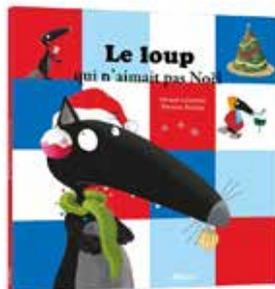


Venez découvrir la suite des aventures des héros découverts dans la 1^{re} édition : « Les bras armés » et très prochainement « Brûme »



UNE NOUVELLE SÉLECTION POUR ATTENDRE NOËL

Devant le succès l'an dernier des romans de Noël pour adultes, la bibliothèque vous propose quelques nouveautés cette année et notamment des romans policiers autour de ce thème pourtant si féerique. Vous trouverez aussi sur nos étagères de nouveaux albums pour les enfants, des livres de bricolages, de recettes, des DVD, des CD de chants de Noël...



La bibliothèque reste ouverte pendant les vacances !



	PERIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
LUNDI	10H00—12H00	
MARDI	15H30—18H00	15H30—17H30
MERCREDI	14H00—18H00	15H00—18H00
JEUDI	FERME	
VENDREDI	16h30—18h30	FERME
SAMEDI	10H00—12H00	

**VENDREDI 24 JANVIER À 18H30
À LA BIBLIOTHÈQUE
Vente et dédicace du livre sur place.**

LA NUIT DE LA LECTURE

Cette année la bibliothèque accueillera les membres de l'Atelier d'écriture qui vous présenteront leur roman écrit à plusieurs mains « **Faites vos jeux, rien ne va plus** ».

Anne-Marie, Corinne, Christine, Dany, Daniel, Hubert, Benoit ont écrit cet ouvrage à plusieurs mains. Phrases, paragraphes, commencés par l'un et terminés par les autres. Une aventure d'écriture où le chemin de chacun rencontre celui des autres. Une histoire romanesque dans laquelle, comme au jeu de roulette, la bille saute de case en case jusqu'au résultat du baccalauréat, pour seize camarades de lycée. Seize chapitres, la bille s'arrête pour chacun, gagnants, perdants ? Ils vous attendent nombreux.



**Roman écrit
à plusieurs
mains...**

RETOUR SUR...

La soirée autour du livre de Benoit Comte « **Discussions au rythme du temps avec Henri Trouillet** » a permis au public présent de se replonger dans les nombreux souvenirs de l'ancien maire de Roybon, Henri Trouillet.

Ses archives sont telles que nous avons pu feuilleter notamment ce soir-là un « Vivre à Roybon » datant de 1994 où chacun a pu reconnaître sans une certaine nostalgie des habitants et connaissances du village.

Un grand merci à eux de nous avoir fait partager ces moments de vie qui ont permis à chacun d'en connaître un peu plus sur l'histoire de notre village.



LA PROJECTION DU FILM DOCUMENTAIRE « NAÏS AU PAYS DES LOUPS » DE RÉMI MASSÉGLIA AU CENTRE CULTUREL



C'est plus d'une cinquantaine de personnes qui est venue à la projection du film documentaire « Naïs au pays des loups » au Centre culturel.

Anne Ferrer, la directrice du Festival international du film de montagne d'Autrans qui avait fait le déplacement a permis au public de mieux comprendre les motivations du réalisateur Rémy Masségli. On la remercie aussi de nous avoir éclairés sur bien d'autres aspects du film et de son contexte.



Les associations ont réalisé le « Calendrier des manifestations 2025 »

Avec plus de 20 associations en activité et plusieurs dizaines de bénévoles mobilisés chaque semaine, notre village peut compter sur un tissu associatif volontaire et dynamique.

Que cela concerne la culture, la solidarité, les arts, l'animation ou le sport, nos associations organisent plusieurs dizaines de temps-forts chaque année.

C'est donc pour prendre connaissance de toutes ces initiatives, répondre aux besoins des associations et informer plus facilement les habitants que le Maire et ses adjoints ont convié les responsables d'associations à une soirée conviviale de création du « Calendrier des manifestations ».

📍 Rendez-vous en page 19 pour prendre connaissance des prochaines manifestations.

Le sou se mobilise !

Après une belle année scolaire 2023-2024 et un très bon bilan financier, une nouvelle équipe motivée s'est lancée avec joie et entrain dans l'exercice 2024-2025.

La participation au "Festival Valha'lac" a initié l'aventure et permis à notre équipe de consolider notre lien avec l'ensemble des maîtresses de l'Ecole des Genêts de Roybon et de participer à ce bel évènement.

Par la suite, le Courseton de l'école a rassemblé nos petits sportifs qui ont été récompensés de leurs efforts par un bon goûter local avec des pains chocolatés de la Ferme des Loives et du jus de pomme de la Ferme Philibert.

Les vacances d'automne ont également débuté parfaitement pour nos bambins avec une belle fête de l'automne sous le thème « Halloween » qui a sympathiquement animé le cœur de notre village et permis aux Roybonnais de déguster des plateaux de charcuterie de la Roybonnette et une excellente soupe préparée avec soin par Jean-Pierre

et Sébastien, nos fidèles cuistots avec des courges offertes gentiment par les habitants.



Roybon solidaire ou la solidarité en actions !

L'Assemblée Générale annuelle a été l'occasion de présenter le bilan positif et les projets de l'association. Cette année encore le chiffre d'affaires important de la boutique nous permet de remplir notre objectif principal, en reversant la presque totalité à diverses associations roybonnaises et nationales : École des Genêts de Roybon, association « Entre Aides Sociales Roybon », bibliothèque de Roybon, association « Pour des Sourires », fondation Emmaüs pour le logement.

Contrairement à la plupart des boutiques de seconde main, qui sont associées à des chantiers d'insertion en tant que main d'œuvre, le travail de la boutique d'en haut est effectué exclusivement par une petite équipe de bénévoles. Victime de notre succès le conteneur situé sur la plateforme rue des Grands Cultis se remplit de plus en plus vite, c'est pourquoi nous aimerions attirer votre attention sur quelques points :

➤ Majoritairement le linge qui n'est pas protégé dans un sac fermé est trop dégradé pour être recyclé, ce qui nous oblige à l'apporter en déchetterie. Il en est de même pour le linge très souillé et les chaussures et sacs en trop mauvais état. Outre une perte financière pour la boutique cela représente une charge de travail conséquente pour les bénévoles.

➤ Pour les vêtements, jeux, livres, sacs, chaussures en bon état vous pouvez utiliser le conteneur, mais nous vous rappelons que les verres et la vaisselle en général ne passent pas l'épreuve du tourniquet sans casse ! Nous sommes très preneurs de vaisselle et bibelots mais il vaut mieux nous les apporter directement. Si les heures d'ouverture ne vous conviennent pas adressez vous à une des bénévoles pour une prise de rendez-vous.

Petit point sur le frigo sous les halles :

➤ Il fonctionne très bien depuis des années. Cependant nos réserves ne sont pas inépuisables, aussi nous demandons aux utilisateurs de bien penser à ramener les livres lus, ou à en apporter d'autres.

➤ Nous avons remarqué que les livres en très bon état disparaissaient très vite, mais que nous les retrouvions parfois sur les étalages de bourses aux livres. Nous rappelons que le but de ce frigo est de favoriser un partage de lecture offert à chacun d'entre nous. Merci de le respecter.

L'ambiance est toujours extrêmement chaleureuse et pleine d'énergie à la boutique d'en haut, et en attendant de vous y retrouver nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année !

RENDEZ-VOUS POUR NOS PROCHAINES OUVERTURES :

SAMEDIS (DE 9 H À 12 H)

7 décembre

4 janvier

1^{er} février

1^{er} mars

MERCREDIS (DE 14 H À 17 H)

18 décembre

15 janvier

19 février

19 mars



L'association « Entre Aides Sociales Roybon » a remercié les bénévoles de la boutique d'en haut pour leur don.



Des nouvelles de « Pour des sourires »



L'Association « Pour des Sourires » œuvre depuis 2013 auprès des Résidents de l'EHPAD René Marion à Roybon pour apporter un peu de bien-être et beaucoup de Sourires à nos Aînés.

En 2024, nous avons 70 adhérents comprenant les familles, les bénévoles, le personnel qui sont très impliqués pour chacune des actions proposées au cours de l'année.

Grâce aux concours de Belote, vente de Pizzas, Concerts, l'association offre des temps de détente, relaxation pour les personnes âgées, des Concerts au chevet, des sorties en Calèche, des moments de thérapie avec Anima'lien et bien sûr le plaisir de se retrouver les samedis et dimanches après-midi au Café de la Liberté pour prendre un café, un chocolat chaud, un petit sirop ou une glace quand il fait bien chaud...Ce lieu permet aux familles et aux résidents de se retrouver pour échanger, jouer aux cartes ou au babyfoot, un lieu chaleureux et convivial tenu par les bénévoles et ouvert à tous.

Le 30 novembre 2024 s'est tenue une grande vente de pizzas



en même temps que le Marché de Noël de l'EHPAD au cours duquel les objets confectionnés par les résidents ont été vendus.

➤ Nous vous convions d'ores et déjà au Concours de Belote qui se déroulera le 15 mars 2025 !

➤ L'Assemblée Générale aura lieu le 30 janvier 2025 à l'EHPAD.

🛡️ Vous pouvez soutenir l'Association POUR DES SOURIRES en adhérant pour 5 € ou en faisant un don, mail association ✉ pds@yahoo.com, la présidente est Nadia Duchet.

Au plaisir de vous rencontrer lors d'une manifestation ou au Café de la Liberté et bien sûr avec le sourire !

Entre Aides Sociales Roybon tiendra son AG

C'est bien autour d'un petit déjeuner que tous les membres, ami(e)s et soutiens, partenaires de l'association, élus du territoire, seront conviés le **SAMEDI 25 JANVIER À 9 H**. Qui est membre vous direz-vous ? Et bien tous les bénéficiaires des services proposés par l'association le sont. À cet effet, tous les bénéficiaires 2024 auront une carte de membre délivrée pour l'année 2025. Côté services ce ne sont pas moins de 6000 kg de denrées alimentaires qui ont été distribués en partenariat avec les jardins du Prado, la MSA, le département, la Caisse d'Allocations Familiales, avec l'objectif de ne pas laisser s'installer une précarité alimentaire, d'inciter à cuisiner différemment avec des aliments issus de circuits courts, locaux, et de l'agriculture biologique ou raisonnée. Les papotages en cuisine mensuels ont affiché complet depuis la première édition il y a 10 mois. L'aide alimentaire et les secours d'urgence ont distribué plus de 1600 kg de denrées alimentaires en partenariat avec 3ABI et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Toutes ces actions sont soutenues par la convention d'objectifs signée avec la municipalité, ce qui nous permet d'agir sur tous les leviers de « L'entre-aide » sociale. La lutte contre l'isolement avant tout.

L'isolement est en lien avec toutes les causes de la précarité, et ce, pour tous les âges. En 2023, 26% des 15-25 ans se sentaient régulièrement seuls, contre 16% des 70 ans et plus. L'isolement est donc un problème de santé publique majeur, qui a un impact direct sur la santé mentale. Un jeune entrepreneur qui crée son activité se retrouve lui aussi, souvent, très seul. Entre Aides Sociales Roybon, fort de ces évaluations sur notre territoire, présentera de nouveaux projets et axes de développement de son action lors de cette assemblée générale. Il nous faut dorénavant « Écouter, rassembler, rejoindre, soutenir et faire participer » comme le vise la 36^e édition des semaines d'information sur la santé mentale 2025. L'isolement rend malade, nous agissons pour l'éviter.

Venez nombreux le 25 janvier, salle Berlioz pour empêcher la fatalité de progresser.



« L'isolement est une voie sans issue »

MANIFESTATIONS DU TRIMESTRE

→ Soirée des vœux du Maire

SAMEDI 4 JANVIER À 19 H à la salle des fêtes

→ Vœux aux nouveaux habitants

LIEU DATE HEURE A DEFINIR

→ Assemblée générale du Club Génération Mouvement

24 JANVIER À 14 H en salle Jean Vinay (**166 rue des écoles**)

→ Assemblée générale Entre aides sociales Roybon

25 JANVIER À 9 H en salle Berlioz

→ Diots à emporter de l'amicale des sapeurs-pompiers

SAMEDI 1ER FÉVRIER

→ Retransmission d'un match de rugby masculin 6 Nations « Angleterre-France »

SAMEDI 8 FÉVRIER À PARTIR DE 17 H au centre culturel

(**16 rue des écoles**) Organisée par le Sou des écoles

→ Choucroute à emporter

9 FÉVRIER au rez-de-chaussée de la mairie (**53 route de Montfalcon**)

Organisée par le Club Génération Mouvement - (bons d'inscription dans les commerces)

→ Concours de cartes et jeux

14 MARS DÈS 13 H en salle Jean Vinay (**166 rue des écoles**)

Organisée par le Club Génération Mouvement (8 € de droit d'inscription)

→ Loto du Sou des écoles

SAMEDI 15 MARS À PARTIR DE 13 H à la salle des fêtes

→ Concours de belotte

SAMEDI 15 MARS à l'EHPAD Organisée par l'association

Pour des sourires

→ Repas cabris

9 AVRIL à la salle des fêtes - Organisée par le Club Génération Mouvement

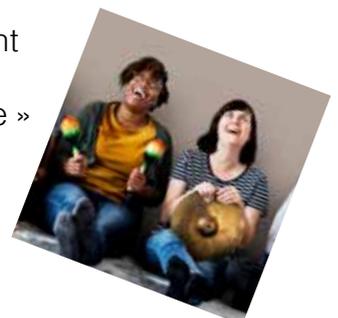
→ Retransmission d'un match de rugby féminin 6 Nations « Angleterre-France »

SAMEDI 26 AVRIL À PARTIR DE 17H45 au centre culturel

(**16 rue des écoles**) Organisée par le Sou des écoles

→ Kermesse de l'École avec pour thème "Fête de la musique"

SAMEDI 21 JUIN À PARTIR DE 14 H Organisée par le Sou des écoles



BIEVRE ISERE COMMUNAUTÉ

AQUALIB : SPORT ET BIEN-ÊTRE AU PROGRAMME

Aqualib', géré par Bièvre Isère, vous propose trois espaces, pour pratiquer du sport ou simplement pour se détendre. Vous serez séduit par la qualité des équipements, le large choix d'activités et l'encadrement par des professionnels.

- Espace aquatique : activités pour adultes, en fonction de votre niveau et de votre forme physique, et pour enfants (cours de natation à chaque vacances scolaires).
- Espace fitness : plateau cardio musculation et cours collectifs avec des activités de différentes intensités (RPM, pilates...).

Le planning 2024- 2025 est disponible sur le site internet de Bièvre Isère.

- Espace détente : divers équipements dans un espace agréable et spacieux (jacuzzi, hammam, sauna...).

 N'attendez plus, chaussez vos baskets ou enfiler votre maillot de bain et venez découvrir ces espaces. Plus d'infos au  04 74 20 98 88  bievre-isere.com/mini-site

LA PRATIQUE DU GOLF ACCESSIBLE À TOUS

Situé dans un cadre naturel très agréable et reposant, le golf de la Bièvre à Faramans est homologué par la Fédération Française de Golf.

Il est doté d'un practice spacieux pour l'entraînement et d'un vrai parcours de quatre trous, technique et bien dessiné.

Labellisé "club découverte", cet équipement sportif vous propose plusieurs formules ouvertes à tous :

- la version ludique, avec le Pack 1^{er} swing Des ateliers en forme de jeux vous permettront de vous amuser et de défier d'autres joueurs (11,50€, prévoir 1h30 à 2h de jeu) ;
- la version basique. En toute liberté, vous pourrez swinguer sur le practice, avec un club et 40 balles (4,80€).

Vous pouvez aussi découvrir ce sport loisir, avec un enseignant professionnel.

 Des cours sont possibles et sur réservation auprès d'Edouard Bect, au  06 99 49 67 61  edouard.bect@gmail.com



NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES A ÉVOLUÉ



- * Déchèterie : 2 PAV aériens
- * Route de la Perrache, le Lac : 1 PAV semi-enterré
- * Parking école : 1 PAV semi-enterré
- * Route de la bourgeoinière : 1 PAV aérien
- * Route de la Feyta - voie du tram : 1 PAV aérien
- * Rond-point entrée Roybon - Route de St-Siméon : 1 PAV semi-enterré



Rappel : à partir du lundi 7 octobre 2024, la collecte de tous vos déchets ménagers se fera en apport volontaire sur votre commune.

BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ

LOUEZ UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE !

Pour aider les habitants à adopter un mode de déplacement doux et pour diminuer l'empreinte carbone du territoire, Bièvre Isère propose un service de location de Vélos à assistance électrique (VAE). L'objectif est d'offrir à tous la possibilité de tester puis d'opter pour l'usage du VAE dans les déplacements du quotidien.

Trois formules de location sont proposées aux habitants, dans la limite des vélos disponibles : 40 € pour un mois de location, 100 € pour trois mois et 200 € pour six mois.

Toutes les informations, ainsi que le formulaire de demande de location, sont à retrouver sur

bievre-isere.com, sous la rubrique « Cadre de vie ».



UNE AIDE À L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR

Composter permet de réduire son volume de déchets ménagers de 30 % ! Pour inciter les habitants à faire de leurs biodéchets une ressource fertile pour le jardin et pour les plantes,

Bièvre Isère, compétente en matière de gestion et de valorisation des déchets, a mis en place un dispositif d'aide à l'achat d'un composteur individuel ou d'un lombricomposteur.

Ce soutien de 30 euros par foyer est conditionné à l'achat d'un équipement auprès d'un distributeur implanté sur le territoire de Bièvre Isère (jardineries, magasins de bricolage, quincailleries...). Pour bénéficier de ce dispositif, il suffit de prendre connaissance du règlement, puis de remplir et retourner le formulaire, disponibles sur la page dédiée du minisite « Eau, Assainissement et Déchets », en joignant les pièces justificatives demandées (facture d'achat, justificatif de domicile et relevé d'identité bancaire).



PARTICIPEZ À LA TOMBOLA DE NOËL

18 novembre 2024 au 10 janvier 2025

Pour tout achat de chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING* **TENTEZ DE GAGNER** **500€ / 250€ / 50€** en chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING **À LA TOMBOLA DE NOËL** Soit un total de 5 000€ à se partager

OÙ ACHETER* les chèques cadeaux ?
Office de tourisme Terres de Barize / La Cité Saint-André, Saré-Elverno de Saint-Geors
Sur le site : www.bihappy.com

pour acheter vos chèques cadeaux **FLASHEZ le QR code**

PENSEZ AUX CHÈQUES BI HAPPY SHOPPING POUR NOËL



Bièvre isère
communauté

EXPRESSION DES ÉLUS

Déterminés à agir !

Alors que l'année s'achève et que les festivités de Noël et de fin d'année se rapprochent, il est toujours bon de faire un bilan de l'année écoulée et de tracer les perspectives pour les années à venir.

2024 aura été marquée par la continuité de travaux d'aménagements utiles pour votre quotidien, votre qualité de vie et l'attractivité du village.

Votre quotidien d'abord avec la poursuite des travaux de voiries qui permettent, année après année, d'entretenir les 65 Km de voiries communales, faciliter vos déplacements et prévenir les épisodes de fortes pluies avec l'entretien des fossés. Mais aussi avec la poursuite des travaux de modernisation de l'éclairage public avec le passage en LED pour concilier économies et respect de l'environnement.

Votre qualité de vie ensuite avec l'aménagement de l'aire de jeux inclusive du parc des Charmilles. Ce parc, très apprécié des familles, devient encore plus accueillant grâce aux nouveaux jeux, bancs et tables sans compter les arbres qui seront plantés pour y apporter des zones ombragées.

L'attractivité du village enfin avec l'installation d'une nouvelle signalétique, la candidature au label « Station pêche », les études en cours pour le développement de la zone du lac et les conditions d'accueil des touristes avec l'avenir promis au camping.

Mais la fin d'année est aussi l'occasion de vous partager les réalisations prévues pour les mois à venir. Les travaux de requalification de la salle des fêtes débiteront à l'été 2025. Les travaux de voiries se poursuivront et la rénovation du pont du Tram sera réalisée à partir du mois de Mai.

Les études financières et techniques concernant la zone du lac se poursuivront pour démarrer les travaux en 2026 et les autres chantiers inscrits dans le dispositif « Village d'avenir » comme l'ancien EHPAD et la rénovation thermique de la maison des Charmilles bénéficieront d'avancées concrètes dans les mois à venir.

Notre commune dispose de nombreux atouts, d'un monde associatif dynamique, de services et commerces de proximité. C'est une chance. Continuons, ensemble, de la faire vivre ! Bonnes fêtes à tous.



Alors que 2024 touche à sa fin, l'échéance budgétaire nationale laisse planer des incertitudes pour les collectivités territoriales. Malgré tout, notre village reste résolument tourné vers l'avenir grâce à son dynamisme et à son engagement dans le programme « Village d'Avenir ». Une démarche qui apporte espoir et enthousiasme, notamment avec le projet de la rénovation de la salle des fêtes.



Le marché de Noël, rendez-vous incontournable de convivialité et de valorisation du patrimoine local, clôturera cette année en beauté, à coup sûr. En point d'orgue, une conférence fin novembre, reviendra sur la charte de franchises octroyée à Roybon en 1294. Un moment fort à célébrer ensemble. Joyeuses fêtes à tous.

Florence MARGARON

✉ dynamisonsroybon38@gmail.com

La colère est devenue le nouveau mode d'expression dans notre société, attisée voire instrumentalisée par les nombreux médias « D'informations » (tous politisés) qui diffusent en continu leur vision orientée de l'information dont ils gavent les citoyens.



Ce sont rarement des nouvelles encourageantes et quand c'est le cas, elles font juste l'objet d'un ou deux entrefilets. Nous sommes un pays de « Gaulois réfractaires » qui sommes capables de faire la révolution, d'inventer la guillotine et de couper la tête du Roi ; beaucoup s'en font une gloriole mais l'histoire l'a démontré, cela peut finir par des « nettoyages de masse » qui à terme se retournent contre les initiateurs. Aujourd'hui ce n'est que médiatique, demain... L'avenir nous le dira peut être plus tôt qu'on ne croit.

Jean Claude BETEMPS

Horaires déchetterie intercommunale

Bièvre Isère Communauté gère six déchetteries sur son territoire, dont celle située à Roybon (route de Montfalcon). Le site est ouvert le **lundi (14h-16h), le mercredi (14h-17h) et le samedi (9h-12h)**. Pour connaître les horaires des autres déchetteries intercommunales, dont celles de Viriville et de Saint-Étienne de Saint-Geoirs, consultez le minisite « Eau, assainissement et déchets », accessible depuis bievre-isere.com.

De nombreux déchets sont acceptés : les encombrants ménagers, ferrailles, grands cartons, déchets végétaux mais aussi les emballages en polystyrène, les restes de peintures, les appareils électroniques (ordinateurs) et les appareils ménagers (frigos / cuisinières). Les piles électriques de toutes dimensions sont également acceptées.



Horaires travaux domestiques

Nous avons tous un rôle à jouer pour préserver notre tranquillité et notre cadre de vie. Nous vous remercions de respecter les horaires suivants concernant l'utilisation des engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, débroussaileuses).

- ▶ **En semaine : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30**
- ▶ **Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- ▶ **Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h**



Horaires mairie



Bienvenue à la mairie

Lundi : 8h30-12h30
Mardi : 13h30 - 17h
Jeudi : 8h30-12h30
Vendredi : 8h30-12h30

☎ 04 76 36 21 79 ✉ mairie@roybon.fr

Horaires maison France Services

5 Place Saint Romme - 38940 Roybon

☎ 04 76 64 53 74 ✉ roybon@france-services.gouv.fr

HORAIRES SANS RENDEZ-VOUS

- ▶ Lundi : 8h - 12h
- ▶ Mardi : 8h - 12h
- ▶ Mercredi : 8h - 12h / 13h - 17h
- ▶ Jeudi : 8h - 12h
- ▶ Vendredi : 8h - 12h
- ▶ Samedi : Fermé



~ CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

INVITATION 2025

*Serge PERRAUD, Maire,
ses adjoints et le Conseil Municipal,
sont heureux de vous convier
pour cette nouvelle année.*

**Samedi
04 janvier à 19h
salle des fêtes**



53, route de Montfalcon, 38940 Roybon

☎ 04 76 36 21 79 ✉ mairie@roybon.fr